



**ARRETE N°2026-31  
NOMMANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire de Lumbin,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-04-30 en date du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

Vu la publicité faite par voie d'affichage et sur les supports de communication numériques de la commune ;

Vu les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées;

Vu les candidatures reçues en mairie ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Marie GAMBA
- Madame Sophie ISOARD
- Madame Sylvanie DREVET
- Madame Evelyne AUPECLE-MONTIERO
- Madame Ketty COATRINE

Fait à Lumbin, le 21 avril 2026

Le Maire  
Michel MIET

